

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024



Publié le **10 AVR. 2024**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 2 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_023

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION DE
REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DES CONSEILS
D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
ET MATERNELLES DES
GROUPE SCOLAIRES
PIERRE ET MARIE CURIE,
VICTOR BASCH ET ANDRÉ-
MARIE AMPÈRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
M. JOUBERT (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme HAMZAOU), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), M. JUNET (par proc. à M. COUTURIER), M. MANINI (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. TOLLET), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **10 AVR. 2024**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20240408-D2024_023-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Les articles D.411-1 et D.411-2 du Code de l'Education prévoient l'institution, dans chaque école, d'un conseil appelé à statuer sur différents sujets en relation avec son fonctionnement dont le règlement intérieur, le projet

d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, le projet d'école et l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les conseils d'écoles se réunissent une fois par trimestre et sont composés :

- du directeur de l'école, Président,
- du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante,
- des membres de l'équipe éducative,
- des représentants des parents d'élèves,
- d'un délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Par délibérations n°2020_018 en date du 9 juin 2020 et n°2022_020 du 21 mars 2022, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Côme TOLLET en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles maternelle et élémentaire du Groupe scolaire Pierre et Marie Curie situé 15 et 17 rue Lucien Maître, Madame Laure CORRENT au sein du conseil d'école primaire (maternelle et élémentaire) du Groupe scolaire Victor Basch situé 184 chemin Wette Faÿs, et Madame Sonia FRIOLL au sein du conseil d'école primaire (maternelle et élémentaire) du Groupe scolaire André-Marie Ampère situé 124 rue Pierre Brunier.

Compte-tenu des mouvements survenus au sein du Conseil Municipal au cours du premier trimestre 2024, il s'agit de désigner de nouveaux représentants au sein des conseils d'écoles de ces trois groupes scolaires.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à cette désignation non pas à bulletin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER aux désignations par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE DESIGNER, par 36 voix pour, Madame Charlotte PATET en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein des Conseils d'écoles maternelle et élémentaire du Groupe scolaire Pierre et Marie Curie;

- DE DESIGNER, par 36 voix pour, Monsieur Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école primaire (maternelle et élémentaire) du Groupe scolaire Victor Basch;

- DE DESIGNER, par 36 voix pour, Monsieur Raphaël BUATHIER en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école primaire (maternelle et élémentaire) du Groupe scolaire André-Marie Ampère;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 AVR. 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

